



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)



(Article 8 de l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux catégories d'établissements de soins, L111 et L112 Code de la consommation)

1. PRÉSENTATION ET MOYENS DE CONTACT



Adresse : 116, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris.



Téléphone : 01.42.82.04.05



Site internet : <http://cliniqueveterinaire-daniel-lacombe.fr>

Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**.

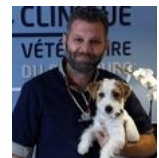
Les actes effectués au sein de la clinique du Faubourg sont réalisés conformément aux présentes CGF.

La clinique est une SEL (Société d'Exercice Libéral), appartenant à M. Manuel Daniel-Lacombe. La clinique du Faubourg est une structure indépendante, qui ne fait pas partie d'un groupement ni d'un réseau.

2. ÉQUIPE DE LA CLINIQUE DU FAUBOURG

• Docteurs Vétérinaires

Dr. Manuel DANIEL-Lacombe, diplômé de l'École vétérinaire d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil, ancien interne de l'école vétérinaire d'Alfort. Numéro d'Ordre : 14459.



Dr. Mylène PANIZO, diplômée de l'École vétérinaire d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil. Numéro d'Ordre : 27911.



• Assistantes spécialisées vétérinaires

Mme Carine AUZIAS, diplômée de l'École Supérieure d'Aide Vétérinaire de Paris.



Mme Aurélie NÉRI, diplômée de l'École Supérieure d'Aide Vétérinaire de Paris.



3. MODALITES D'ACCUEIL



● Horaires d'ouverture

La clinique du Faubourg est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 20h** (Premier RDV : 9h30, dernier RDV : 19h30) et le **samedi de 10h à 16h** (dernier RDV : 15h30)

La clinique est **fermée les jours fériés**.

Lors des horaires de fermeture, la permanence des soins est assurée par transfert de notre ligne téléphonique sur **Vétoadom** (service de vétérinaires d'urgence à domicile. www.vetoadom.com).



● Règles de contention des animaux en salle d'attente

Pour la sécurité des animaux et de leurs propriétaires, **les chats et les NAC** doivent être maintenus dans un **panier fermé**, et les **chiens** doivent être **tenus en laisse** dans la salle d'attente.

4. ESPECES TRAITEES

La clinique vétérinaire du Faubourg prend en charge les **chats et les chiens**.



Les petits mammifères **NAC** (Nouveaux Animaux de Compagnie) sont acceptés pour la réalisation de **soins de base**, ainsi que pour les **actes de prévention**.



Les reptiles et les oiseaux ne sont **PAS** traités.



✓ Structures spécialistes en NAC :

* Dr Anna Fürst, clinique vétérinaire Wagranelle. 4, rue Théodore de Banville. 75017 Paris.

Tél: 01 47 66 53 56

* Service NAC du CHUVA (Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire d'Alfort) : 7 avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort, tél : 01 43 96 73 73

✓ La faune sauvage

Les espèces classées en Faune sauvage sont traitées par le Centre d'accueil de la faune sauvage de l'Ecole vétérinaire d'Alfort (CEDAF) : 7 Avenue du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort (se rendre directement sur place).



5.PRESTATIONS ET ACTIVITES DE LA CLINIQUE

● Structure

La clinique vétérinaire du Faubourg possède :

- Une salle d'attente – Accueil
- Une salle de consultation
- Une salle de soins
- Une salle de chirurgie
- Un chenil (hospitalisation)

● Examens complémentaires

✓ Radiographie numérique



- #### ✓ Echographe portable
- il permet de réaliser des diagnostics de gestation, des prélèvements liquidiens (épanchement, cystocentèses), etc.

Pour la réalisation d'échographies cardiaques et abdominales, des vétérinaires spécialistes en imagerie se déplacent à la clinique afin de réaliser l'examen (équipe d'imageurs de la clinique UCvet, 54, rue Stendhal 75020 Paris)



✓ Analyses hémato-biochimiques :

Le clinique peut réaliser in situ les analyses de biochimie classique, une numération formule-sanguine, un ionogramme, ainsi que des dosages hormonaux (hormone thyroïdienne, fructosamine, lipase).



Une grande variété d'analyses peut être envoyée par nos soins à un laboratoire vétérinaire (Idexx ou Cerbavet).

- #### ✓ Microscope
- analyse d'urine, ponction de masse, raclage dermatologique, etc.

● Prestations

- #### ✓ Médecine préventive
- vaccinations, traitements anti-parasitaires, conseils diététiques, hygiène, etc.

- #### ✓ Médecine générale
- diagnostic et traitement de diverses pathologies.

- #### ✓ Chirurgies
- elles se réalisent le **lundi et le vendredi** (sauf urgence)

Les chirurgies de convenance (stérilisations), et des tissus mous sont réalisées sur les chiens et les chats, de même que la castration de lapin mâle. Les chirurgies des NAC ne sont pas réalisées à la clinique (référées à une structure spécialisée).

Pour des chirurgies osseuses ou des tissus mous complexes des chiens et chats, des vétérinaires spécialistes se déplacent à la clinique, ou nous référons à une structure hospitalière selon le cas et le contexte.

✓ **Dentisterie** : détartrage, avulsion dentaire, etc.

✓ **Hospitalisation** :

Les visites aux animaux sont possibles uniquement si elles sont organisées à l'avance. Hors des horaires d'ouverture, aucun personnel n'est présent à la clinique. Le propriétaire est informé que son animal reste seul et n'aura pas de soins durant la nuit.

● Délivrance des médicaments vétérinaires

La délivrance des médicaments vétérinaire se réalise conformément à la législation en vigueur (*Lois n°75-409 du 29 mai 1975, n°2001-6 du 4 janvier 2001, Décret n°2007-596 du 24 avril 2007, Décret n°2016-317 du 16 mars 2016, Arrêté du 18 mars 2016*) : sont délivrés uniquement des médicaments prescrits par les vétérinaires de la clinique, après consultation de l'animal concerné.

● Gestion des animaux errants

Conformément à la législation, la gestion des animaux errants revient à la mairie de l'arrondissement sur lequel est trouvé l'animal.

Nous assurons uniquement les soins d'urgence en vue de soulager l'animal, conformément au code de déontologie.

● Gestion des animaux décédés

Lors du décès de votre animal, vous avez le choix de récupérer son corps afin de l'enterrer selon les procédures réglementaires, ou nous le confier en vue de l'incinération. La clinique vétérinaire du Faubourg possède une convention avec la société d'incinération Incinériss (www.incineriss.fr) qui se charge de l'incinération. La restitution des cendres de votre animal et/ou pouvoir assister à sa crémation sont possibles.

6.CONDITIONS TARIFAIRES

La liste des tarifs des actes courants est visible à l'accueil.

Tout autre tarif est à demander auprès du personnel de la clinique.

Modalités de règlement : les cartes bancaires, chèques et espèces sont acceptés.

7. SECRET PROFESSIONNEL

Les vétérinaires et les salariés non vétérinaires sont soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire ou conditions prévues par la loi.

8. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Politique de confidentialité : la clinique du Faubourg dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Lors d'identification d'un animal par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66, et D212-68 du code

Rural et de la pêche maritime. Les informations qui vous seront demandées font l'objet, sauf opposition de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement à la portabilité et la limitation du traitement des informations vous concernant en effectuant la demande auprès du dr Daniel-Lacombe.

Nous envoyons les relances vaccinales de votre animal à votre adresse. Si vous souhaitez une relance vaccinale par mail, vous devez l'indiquer à un membre du personnel de la clinique.

9. LITIGES

En cas de mécontentement, nous vous invitons à nous faire part directement du problème.

En cas de litige non résolu, vous pouvez vous adresser :

- Au **Conseil de l'Ordre d'Ile-de-France** : 18 cour Debille 75011 Paris
Vous pouvez trouver les éléments d'accès au code de déontologie sur le site internet *vétérinaire.fr*



- À un **médiateur de la consommation** de la profession vétérinaire :

Conformément à l'article L152-1 du code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante :
Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire

Conseil national de l'ordre des vétérinaires

34 rue Breguet 75011 paris

Les informations relatives à ce recours sont disponibles sur le site *veterinaire.fr* dans l'onglet fiches pratiques grand public « le médiateur de la consommation »

- À la **responsabilité civile professionnelle** du Dr. Daniel-Lacombe :
MACSF 275 rue du faubourg saint Antoine, 75127 Paris Cedex 11

Fait à Paris, mis à jour le 20 décembre 2018